



CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME

entre

l'Université d'Artois, Arras, France

et

l'Université de Palerme, Italie

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par son Président, Prof. Pasquale MAMMONE, et plus particulièrement la Faculté des Sciences Jean Perrin de Lens, représentée par son Doyen Prof. .

Bertrand MAZURE

et

L'Université de Palerme, sise 61 Piazza Marina, 90133 Palermo (Italia), représentée par son Vice-Président, Prof. Fabio MAZZOLA, et plus particulièrement le département de Sciences et Technologies Biologiques, Chimiques e Pharmaceutiques (STEBICEF) situé Viale delle Scienze, 90128 Palermo, Italie, représenté par son Doyen Prof. Silvestre BUSCEMI,

ont convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

L'objet de cette convention est de régler les échanges d'étudiants dans le cadre d'un programme de double diplôme de Licence (nommé dans la suite de la convention « programme »), qui sera mis en place entre l'Université d'Artois et l'Université de Palerme.

Compte tenu du contenu des programmes de Licence proposés par les deux Universités dans le domaine des sciences biologiques, les deux parties déclarent vouloir coopérer pour délivrer aux étudiants participants, à la fois :

- le diplôme de Licence Mention Sciences de la Vie délivré par l'Université d'Artois

et

- le diplôme de Laurea in Scienze Biologiche délivré par l'Université de Palerme.

Article 2. Cadre légal

Les deux parties déclarent que les diplômes de Licence qui font l'objet de cette convention sont des diplômes nationaux officiellement accrédités.

La Licence, « Licence Mention Sciences de la Vie », délivrée par l'Université d'Artois est accréditée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (conforme Décret du 7 août 2015) pour une période de cinq ans, du 2015/2016 au 2019/2020.

La Licence in « Laurea in Scienze Biologiche » délivrée par l'Université de Palerme a été accréditée par le Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (D.M. n. 494 del 14.06.2013) et sera soumise à des vérifications périodiques, au moins tous les trois ans.

En France, la Licence comprend trois années d'études (L1, L2, L3), chacune constituée de deux semestres, pour une durée totale de six semestres.

En Italie, la Licence comprend trois années d'études, chacune constituée de deux semestres.

Article 3. Validation et reconnaissance des crédits

Les deux universités s'engagent à reconnaître pleinement les crédits et les résultats obtenus par les étudiants dans l'établissement partenaire.

Chaque université s'engage à envoyer les relevés de notes au partenaire après les sessions d'examens. Les parties conviennent de la mise en place d'une échelle de notation pour faciliter l'interprétation des notes obtenues par l'étudiant dans l'établissement d'accueil.

Les diplômes de Licence seront délivrés lorsque les étudiants auront achevé le programme présenté dans l'annexe n°1 ci-jointe et auront satisfait aux conditions de réussite exigées par chacune des Universités.

L'annexe n°2 présente les équivalences des unités d'enseignement de la troisième année de licence de l'Université d'Artois et l'Université de Palerme.

Article 4. Sélection et admission des étudiants

Les étudiants désirant participer au « programme » seront sélectionnés par leur Université d'origine et la décision finale d'admission reviendra à l'Université d'accueil, après examen de leur dossier de candidature.

Pour postuler au « programme », les étudiants de chaque Université devront présenter les documents suivants afin de formaliser leur candidature :

- photocopies des diplômes (diplômes de fin d'études secondaires) ou autres documents équivalents ;
- relevés de notes des études universitaires
- acte de naissance ;
- certificat attestant le niveau B2 pour la langue requise.

Les étudiants admis dans ce « programme » recevront une autorisation d'inscription.

Article 5. Description du programme de double diplôme et schéma de mobilité

Les programmes d'enseignement de Licence sont présentés en annexe n°1.

5.1 Les étudiants de l'Université de Palerme (STEBICEF) admis dans ce « programme » effectueront la première année et la deuxième année de Licence dans leur Université d'origine. Ils effectueront la troisième année de Licence à l'Université d'Artois où ils suivront les enseignements (semestres 5 et 6) correspondant à 60 ECTS. Pour être admis en troisième année de la « licence Mention Sciences de la Vie » à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir obtenu minimum 90 ECTS au cours de la première et de la deuxième année et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances de langue en français de niveau B2, lors de leur candidature au « programme ».

5.2 Les étudiants de l'Université d'Artois (Faculté des Sciences Jean Perrin) admis dans ce « programme » effectueront la première année (semestre 1 et 2) et la deuxième année (semestre 3 et 4) de Licence dans leur Université d'origine. Ils effectueront la troisième année de Licence à l'Université de Palerme où ils suivront les enseignements de la licence « laurea in Scienze Biologiche » correspondant à 64 ECTS. Pour être admis en troisième année de la licence « Laurea in Scienze Biologiche » à l'Université de Palerme, les étudiants devront avoir obtenu minimum 90 ECTS au cours de la première et de la deuxième année et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université de Palerme, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances de langue italien, de niveau B2, lors de leur candidature au « programme ».

Article 6. Délivrance des diplômes de Licence

L'Université d'Artois délivrera la Licence Mention Sciences de la Vie et l'Université de Palerme délivrera le diplôme « Laurea in Scienze Biologiche » aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le schéma de mobilité mentionné à l'article 5;
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par les études de licence (180 ECTS) ;
- avoir effectué les stages ou TER obligatoires et soutenu le mémoire de stage ou TER devant un jury composé de représentants enseignants des universités d'accueil et d'origine.

Les étudiants ayant validé, durant les deux premières années de licence, moins de 116 ECTS (minimum 90 ECTS pour participer au programme de double-diplôme) devront obtenir les ECTS manquants dans l'établissement d'origine pour pouvoir bénéficier des deux diplômes de Licence, de l'Université d'Artois et de l'Université de Palerme.

Les jurys pourront être organisés dans l'une ou l'autre des deux universités. Des visioconférences pourront être utilisées pour organiser les soutenances.

Article 7. Calendrier

L'Université d'Artois et l'Université de Palerme fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront du calendrier universitaire de chaque année universitaire (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le planning de l'année suivante sera remis au partenaire au plus tard en mai/juin de l'année universitaire en cours.

Article 8. Nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier, chaque année universitaire, du « programme » sera, au maximum, de **3** pour chaque Université. Les deux Universités s'engagent à respecter, dans toute la mesure du possible, le principe de la réciprocité des flux d'étudiants.

Article 9. Conditions d'inscription

L'Université d'Artois et l'Université de Palerme s'engagent à inscrire les étudiants sélectionnés avec attribution d'une carte d'étudiant, ou certificat équivalent, leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.

Les étudiants sélectionnés devront s'inscrire dans les deux établissements partenaires, selon les règles en vigueur pour chaque établissement.

Les étudiants inscrits à ce « programme » seront dispensés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil mais devront acquitter les droits ordinaires dans leur établissement d'origine pendant leur année ou leur semestre d'absence.

Les étudiants inscrits à ce « programme » devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil.

Les étudiants prennent en charge leurs frais de transport, d'assurance médicale, d'hébergement, de nourriture ainsi que tout autre frais engagé durant leur participation au « programme ».

Dans toute la mesure du possible, les deux établissements, sans aucun engagement financier de leur part, proposeront un hébergement en résidence universitaire aux étudiants, ou, le cas échéant, les aideront dans leurs démarches auprès d'organismes compétents.

Article 10. Coordinateurs universitaires

L'Université d'Artois désigne le Dr. Pietra CANDELA et le Pr. Laurence TILLOY comme coordinateurs pédagogique pour ce « programme ».

L'Université de Palerme désigne le Prof. Claudio LUPARELLO comme coordinateur pédagogique pour ce « programme ».

Les services des relations internationales des deux universités sont chargés du suivi administratif de cette convention et de la gestion de la mobilité des étudiants dans le cadre du « programme », suivant leurs procédures habituelles.

Article 11. Échange d'enseignants et de chercheurs

Les coordinateurs du programme se réuniront au moins une fois par an pour :

- Vérifier l'efficacité du programme d'enseignement ;
- Examiner les résultats académiques obtenus par les élèves à l'engagement commun des deux institutions ;
- Proposer des mesures supplémentaires.

L'Université d'Artois et l'Université de Palerme vont encourager l'échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de cette convention.

Article 12. Promotion du programme

Les deux universités consentent l'utilisation de leurs noms et de leurs logos dans tout support promotionnel lié à ce « programme ».

Article 13. Validité de l'accord

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les deux Universités et aura une validité de trois ans (2017/18, 2018/19, 2019/20). Elle pourra être renouvelée, sous réserve d'habilitation par les ministères de tutelle de la maquette de la Licence, pour une durée correspondant à la nouvelle période d'accréditation.

Chacune des deux parties pourra décider de mettre fin à l'accord à condition d'en informer l'autre partie par écrit, avec un préavis de six mois minimum, et l'engagement de mener à terme les actions en cours. La dénonciation de la convention n'interrompt pas le cursus des étudiants qui ont commencé le programme, en accord avec les termes de la présente convention.

Article 14. Amendements et modifications

Tout amendement ou modification devra être présenté par écrit et signé par les représentants accrédités des deux institutions.

La présente convention peut être modifiée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, en particulier si des changements dans les programmes d'études interviennent à l'Université d'Artois ou l'Université de Palerme. Ces modifications ne prennent effet qu'au début de l'année universitaire suivante. Toute modification de la convention devra être faite dans le cadre d'un avenant qui fera partie intégrante de cette convention.

Article 15. Droit applicable et litiges

En cas de différends qui pourraient surgir de l'exécution de cet accord ou de son interprétation, les deux parties s'efforceront de les régler à l'amiable. Tout différend non résolu à l'amiable sera soumis à une commission d'arbitrage international.

La présente convention est établie en 4 exemplaires en français et 4 exemplaires en italien.

Signée à Arras, le 13/12/2017

Signée à Palerme, le 30/10/2017

**Le Président
de l'Université d'Artois,**

Professeur Pasquale MAMMONE



**Le Vice-Président (ProRettore),
de l'Université de Palerme**

Professeur Fabio Mazzola



ANNEXE N° 1
à la convention de double diplôme entre l'Université d'Artois et l'Université de Palerme
Programmes d'études de la 3^{ème} année de Licence

Parcours d'un étudiant de l'Université d'Artois accueilli à l'Université de Palerme

Université de Palerme Laurea in Scienze Biologiche 3 ^{ème} année de Licence (double-diplôme)	ECTS + (h)	Semestre	Université d'Artois Licence Mention Sciences de la Vie 3 ^{ème} année de Licence (double-diplôme)	Semestre	ECTS+ (h)
Biochimica con Esercitazioni	9 (72)	1	BMP : Biologie Moléculaire des Procaryotes	5	4 (42)
Fisiologia Generale	9 (76)	1	ENVIR : environnement	5	3 (24)
Ecologia Generale e Applicata con esercitazioni	12 (100)	1	BCF : Biologie cellulaire aspects fonctionnels	5	4 (42)
Totale (Palerme)	30 (248)	1	BBM4 : métabolisme et régulation des glucides	5	4 (42)
			BBM5 : purification des protéines et enzymologie	5	4 (48)
			ANG5 : anglais 5	5	2 (12)
			ATL Mic : apprentissage des techniques de laboratoire	5	4 (42)
			BPH2: NEURO Neurophysiologie	5	2,5(24)
			BPH2: REPRO fonction reproduction	5	2,5(24)
			Total (Artois)		30 (300)
Lingua Inglese*	3	2	BPH3 : fonction de nutrition 1	6	4 (42)
Biologia Molecolare con esercitazioni	9 (76)	2	BPH4 : fonctions de nutrition 2	6	4 (42)
Tirocinio	15 (375)	2	IMMUNO : Immunologie	6	2 (24)
Prova Finale	3	2	BME : biologie moléculaire des eucaryotes	6	4 (48)
Total (Palerme)	30 (451)		BPV5 : Croissance et développement végétal	6	2 (24)
			BBM6 : métabolisme des lipides, des nucléotides et des acides aminés	6	4 (42)
			ANG6 : anglais 6	6	2 (12)
			ATL Bio : apprentissage de techniques des laboratoires	6	4 (42)
			Proj : Projet ou Stage	6	4 (6)
			Total (Artois)		30 (282)

*Il corso di Lingua Inglese potrà essere svolto a primo o secondo semestre

Parcours d'un étudiant de l'Université de Palerme accueilli à l'Université d'Artois

Université d'Artois Licence Mention Sciences de la Vie 3ème année de Licence (double-diplôme)	ECTS+ Heures (h)	Semestre	Université de Palerme Laurea in Scienze Biologiche 3ème année de Licence (double-diplôme)	Semestre	ECTS + Heures (h)
<i>BMP: Biologie Moléculaire des Procaroyotes</i>	4 (42)	5	Microbiologia con esercitazioni	1	7 (60)
<i>BPH2: REPRO Fonctions de Reproduction</i>	2,5(24)	5	Biologia dello Sviluppo	1	6 (48)
<i>BPH2: NEURO Neurophysiologie</i>	2,5(24)	5	Fisiologia Generale	1	9 (72)
<i>BCF: Biologie Cellulaire aspects fonctionnels</i>	4 (42)	5	Ecologia Generale e Applicata con Esercitazioni	1	12 (100)
<i>ATL Mic: Apprentissage des techniques de laboratoire</i>	4 (42)	5	Total (Palerme)		34 (280)
<i>UCPP: Unité de construction du projet professionnel</i>	3 (24)	3			
<i>BBM5: Purification des protéines et enzymologie</i>	4 (48)	5			
<i>ENVIR : Environnement</i>	3 (24)	5			
<i>ANG5 : anglais 5</i>	2 (12)	5			
Total (Artois)	29 (273)				
<i>MIC: Microbiologie</i>	4 (42)	4	Materie a scelta	2	12 (96)
<i>BPV5: Croissance et développement végétal</i>	2 (24)	6	Tirocinio	2	15 (375)
<i>BPH3: Fonctions de nutrition 1</i>	4 (42)	6	Prova Finale	2	3
<i>IMMUNO: Immunologie</i>	2 (24)	6	Total (Palerme)		30 (471)
<i>ECOF: svt, Ecologie</i>	4 (42)	4			
<i>ECOVEG : svt, Ecologie Végétale</i>	4 (42)	6			
<i>ATL Bio: Apprentissage des Techniques de laboratoire</i>	4 (42)	6			
<i>ANG6: anglais 6</i>	2 (12)	6			
<i>SSTB: Santé et Sécurité au travail pour les étudiants de Biologie</i>	1 (12)	4			
<i>Stage ou Proj</i>	4 (6)	6			
Total (Artois)	31 (288)				

Signée à Arras, le 13/12/2017

**Le Président
de l'Université d'Artois**

Professeur Pasquale MAMMONE



Signée à Palerme, le 30/10/2017

**Le Vice-Recteur
de l'Université de Palerme**

Professeur Fabio MAZZOLA



ANNEXE N°2

Tableau des équivalences pour la validation des unités d'enseignement

Parcours d'un étudiant de l'Université de Palerme accueilli à l'Université d'Artois


Université de Palerme	ECTS	Université d'Artois	ECTS
3^{ème} année de Licence (double-diplôme)		3^{ème} année de Licence (double-diplôme)	
Microbiologia con esercitazioni (I sem)	7	MIC (sem 4) : Microbiologie + BMP (sem 5) : Biologie Moléculaire des Procaryotes +	4 + 4 =8
Biologia dello Sviluppo (I sem)	6	BPH2 (sem 5):REPRO Fonctions de Reproduction + +BPV5 (sem 6):Croissance et développement végétal	2,5 +2=4,5
Fisiologia Generale (I sem)	9	BCF (sem 5) : Biologie Cellulaire aspects fonctionnels + BPH2: NEURO (sem 5) (exBPA9) Neurophysiologie + BPH3 (sem 6): Fonctions de nutrition 1 + IMMUNO (sem 6) : Immunologie	4 + 2,5+ 4 + 2 = 12,5
Ecologia Generale e Applicata con Esercitazioni (I sem)	12	ECOF (sem 4) SVT Ecologie + ENVIR : Environnement (sem 5) + ECOVEG Ecologie Végétale (sem 6)	4 + 3 + 4=11
Materie a scelta (II sem)	12	ATL Mic (sem 5) (ex MIC2) : Apprentissage des techniques de laboratoire : Microbiologie + BBM5 (sem 5) (ex BBM6) : Purification des protéines et enzymologie + ATL Bio (sem 6) : Apprentissage des Techniques de laboratoire (Biochimie) + ANG5(sem 5) + ANG6 (sem 6)	4 + 4 +4+ 2 + 2 =16
Tirocinio + Prova finale (II sem)	15 + 3	Stage (sem 6) + SSTB (sem 4) : Santé et Sécurité au travail pour les étudiants de Biologie + UCPP (sem 3) : Unité de construction du projet professionnel	4+1+3 = 8
TOTAL ECTS	64	TOTAL ECTS	60

Parcours d'un étudiant de l'Université d'Artois accueilli à l'Université de Palerme

Université d'Artois	ECTS	Université de Palerme	ECTS
Licence 3^{ème} année (BB) (sem 5 et sem 6) de (double-diplôme)		Licence 3^{ème} année (sem1 et sem 2) (double-diplôme)	
BPH3 (sem 6): fonction de nutrition 1 + BPH4 : fonctions de nutrition 2 + BPH2 (sem 5): NEURO (exBPA9) Neurophysiologie + BPH2 (sem 5): REPRO fonction reproduction + Immuno (sem 6)	4 + 4 + 2,5 +2,5 +2=15	Fisiologia Generale (I sem)	9
BMP (sem 5) : Biologie Moléculaire des Procaryotes + BME (sem 6): biologie moléculaire des eucaryotes	4 +4 =8	Biologia Molecolare con esercitazioni (II sem)	9
ENVIR (sem 5): environnement+ BPV5 (sem 6) : Croissance et développement végétal + BCF (sem 5) : Biologie cellulaire aspects fonctionnels	3 +2 +4=9	Ecologia Generale e Applicata con esercitazioni (I sem)	12
BBM4 (sem 5): métabolisme et régulation des glucides...+ BBM5 (sem 5) : purification des protéines et enzymologie + BBM6 (sem 6) : métabolisme des lipides, des nucléotides et des acides aminés	4+4 +4 =12	Biochimica con esercitazioni (I sem)	9
ANG5 (anglais) (sem 5) + ANG6 (sem 6) (anglais 6)	2+2=4	Lingua Inglese (corso)	3
ATL Bio (sem 6) : apprentissage de techniques des laboratoires + ATL Mic (sem 5) : apprentissage des techniques de laboratoire + Stage ou projet (sem 6)	4+4 +4=12	Tirocinio (II sem) + Prova finale	15 + 3
TOTAL ECTS	60	TOTAL ECTS	60

Signée à Arras, le 13/12/2017

**Le Président
de l'Université d'Artois,**

Professeur Pasquale MAMMONE

Signée à Palerme, le 30/10/2017

**Le Vice-Recteur
de l'Université de Palerme**




Professeur Fabio MAZZOLA